

Société SAS CARRIERES BLANC
420 Route du Champs Biolay
01580 Izernore

Le 08 Décembre 2021

Au commissaire Enquêteur
André MOIGEON
140 Rue du Verger Brison
01150 Lagnieu

Objet : Réponse aux questions formulées lors du Procès-Verbal de synthèse remis en date du 25 Novembre 2021 à la suite de l'enquête publique pour la demande de renouvellement-extension des carrières sur la commune de Champdor-Corcelles.

Lors de la rédaction du procès-verbal de synthèse par le commissaire enquêteur M.Andre MOINGEON, trois interrogations ont été formulées. Par la présente, Carrières Blanc répond à chacune de ses interrogations.

1°) Avez-vous d'autres avis de Personnalité Publiques Associées ?

Pour rappel, lors de l'instruction du dossier et au cours de la procédure, les services de la DREAL ont rassemblé plusieurs avis, qui sont mentionnés dans la demande de compléments présentes dans le dossier. Il s'agit des avis de :

- EHN (Eau, Hydroélectricité, nature)
- Pôle préservation des milieux et des espèces de la DREAL
- CNP (Conseil National de la Protection de la Nature)
- Service MAP de la DREAL (Mobilité, Aménagement, paysage)
- ARS (Agence Régional de Santé)
- DDT (Direction Départementale des Territoires)
- DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Carrières Blanc a répondu à chacun de ses avis, dès lors qu'ils appelaient une réponse, dans le mémoire en réponse à la demande de compléments, présente dans le dossier lors de l'enquête publique. Concernant l'avis du CNPN, un mémoire en réponse spécifique à l'avis du CNPN à été rédigé et joint également au dossier de l'enquête publique.

Dans la poursuite de la procédure, la MRAE (Mission régionale de l'Autorité Environnementale) a également émis un avis, conformément au déroulement de la procédure. Carrières Blanc à répondu à cet avis dans un mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, joint au dossier de l'enquête publique.

Durant le cours de l'enquête publique, la communauté d'agglomération du Haut Bugey a émis un avis favorable au renouvellement-extension des carrières de Champdor-Corcelles, le 18 novembre 2021.

2°) L'exploitation étant terminé, il n'y aura plus de présence humaine pour surveiller ce site, le protéger d'éventuel dépôt indésirable, ou d'une reprise d'extraction illicite. Qui sera propriétaire ?

La grande majorité de la maîtrise foncière sur l'emprise des autorisations d'exploitation de carrière concerne un bail d'exploitation, appelé aussi forage, sur des terrains communaux. Seules quelques parcelles sont en propriété de l'entreprise Carrière Blanc. Durant l'exploitation, et après la fin de l'exploitation, la majorité des terrains restera donc propriété de la commune de Champdor-Corcelles. Ce sera donc à la commune de veiller à l'utilisation de ces propres terrains, et d'appliquer au besoin des réglementations d'usage.

A la fin de l'exploitation, tel que le décrit le projet de Carrière Blanc, l'ensemble des terrains seront remis en état, avec la vocation d'un parcours découverte du Biathlon (été/hivers) au sud et au centre du projet et un secteur à vocation naturelle et écologique au Nord. L'utilisation du parcours de biathlon et des sentiers de promenade qui parcourent le site réaménagé profiteront à une surveillance régulière des activités sur ce secteur, protégeant le risque d'utilisation indésirable.

3°) Les sous-traitants et leurs engins occasionnent parfois des détériorations du domaine public sur l'accès à la carrière. Quelles mesures envisagez-vous pour les inciter à plus de précaution ?

Carrières Blanc ne détient pas de flotte de camions pour la livraison des matériaux de carrière. L'ensemble des transports sont affrétés par Carrières Blanc à des transporteurs externes, ou bien directement affrétés par le client. Pour réduire au maximum le risque indirect des détériorations du domaine public lié au transport, le personnel de Carrières Blanc (notamment à la bascule d'accueil) rappelle régulièrement aux chauffeurs les consignes de sécurité liées aux chargements et à la circulation sur le site de la carrière, valable aussi sur le domaine public (exemple : obligation du bâchage pour les matériaux granulat inférieur aux enrochements, respect des limites de vitesse...)

Une fois par an, Carrières Blanc organise une réunion avec l'ensemble des transporteurs pour faire un point d'actualité, et notamment les sensibiliser sur les aspects sécuritaires. Chaque entreprise de transport (habituelle ou nouvelle) reçoit chaque année un rappel sur les protocoles de sécurité et signe un plan de prévention avec Carrière Blanc. Ces plans de prévention reprennent les consignes de circulation et le rappel sur le contrôle du chargement.